

Mardi 25 juin 2019

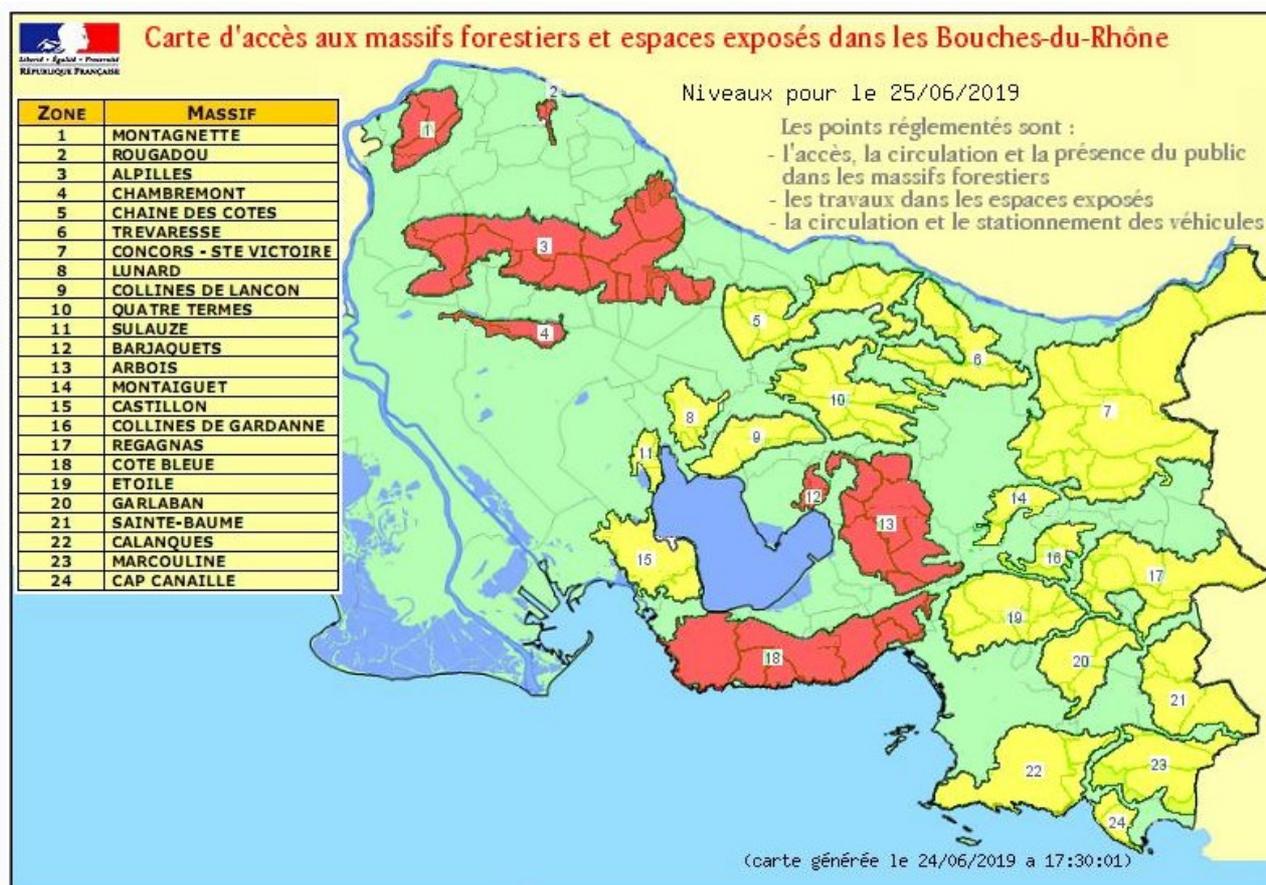
7 des 24 massifs des Bouches-du-Rhône interdits d'accès et de travaux ce mardi 25 juin 2019

Ce mardi 25 juin 2019, la présence du public et les travaux sont interdits dans 7 des 24 massifs des Bouches-du-Rhône et à proximité : Montagnette, Rougadou, Alpilles, Chambremont, Barjaquets, Arbois et Côte Bleue.



Dans les 17 autres massifs du département, les travaux sont autorisés uniquement de 5h à 13h avec moyens d'extinction appropriés.

■ Carte d'accès aux massifs pour le mardi 25 juin 2019



CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)

■ Réglementation

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Pour protéger les promeneurs et les sites, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence de personnes et les travaux dans **les massifs forestiers sont donc réglementés, par arrêté préfectoral du 28 mai 2018, pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre.**

L'accessibilité aux massifs est déterminée quotidiennement en fonction de la météorologie et de la sécheresse. Elle est cartographiée et rendue publique pour chaque massif et pour les 90 communes concernées, à 18 heures pour le lendemain, sur le site Internet de la préfecture (www.bouches-du-rhone.gouv.fr > page d'accueil). Cette carte indique le niveau de danger et, par conséquent, de limitation qui s'y applique* :

Niveau de danger	Dispositions applicables au public	Dispositions applicables aux travaux
VERT	Présence autorisée toute la journée	Travaux autorisés toute la journée avec moyens d'extinction appropriés
JAUNE	Présence autorisée toute la journée	Travaux autorisés de 5h à 13h avec moyens d'extinction appropriés
ORANGE	Présence autorisée toute la journée	Travaux interdits
ROUGE	Présence interdite	Travaux interdits

Propriétaires, promeneurs, citoyens, protégeons nos massifs : dans la prévention et la diffusion de l'information, dans la veille et dans l'alerte, soyons vigilants !

En savoir plus ? Rendez-vous sur le site internet de la préfecture :

www.bouches-du-rhone.gouv.fr

CONTACT PRESSE

Bureau de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)